



EQUESTRIAN CANADA ÉQUESTRE

FORMATION ET CRITÈRES DES JUGES DE SAUT D'OBSTACLES

Les critères pour obtenir les statuts de juge Enregistré, Senior et Niveau 1
FEI.



TABLE DES MATIÈRES

CHEMINEMENT PROFESSIONNEL DES JUGES DE SAUT D'OBSTACLES	3
Système d'évaluation fondé sur les compétences	3
Préalables au statut de juge de saut d'obstacles enregistré	3
Préalables au statut de juge de saut d'obstacles sénior	4
Préalables au statut de juge de saut d'obstacles FEI niveau 1	5
Défaut de respecter les exigences relatives au statut	7
Adaptations	7
PROGRAMMATION DU SÉMINAIRE	8
Séminaire des juges de saut d'obstacles enregistrés — un jour	8
Séminaire des juges de saut d'obstacles sénior —un jour	9
FICHE D'ÉVALUATION.....	10
Fiche d'évaluation du juge 360.....	10
Annexe	16



Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

CHEMINEMENT PROFESSIONNEL

Système d'évaluation fondé sur les compétences

Le tableau A donne un aperçu des principaux ensembles de compétences évalués, de la méthode d'évaluation et des notes minimales requises pour satisfaire aux exigences de chaque ensemble de compétences. Les trois ensembles de compétences sont évalués pour chaque niveau, et le candidat doit démontrer qu'il possède les compétences de chaque ensemble, sans exception. Le candidat n'est certifié qu'après avoir satisfait aux exigences minimales et à condition que son dossier soit en règle auprès de CE.

TABLEAU A

Compétence	Méthode d'évaluation	Note de passage
Compétences générales	1. Fiche d'évaluation 360 du juge	1. Enregistré – Trois ou plus pour chaque compétence 2. Sénior ou FEI niveau 1 – Quatre ou plus
Connaissance des règlements	1. Séminaire 2. Examen écrit	1. Minimum 80 % pour maintenir son statut ou être promu 2. Maximum de trois essais pour réussir
Aptitude à répondre aux exigences de la fonction	1. Fiche d'évaluation 360 du juge	1. Enregistré – Trois ou plus pour chaque compétence 2. Sénior ou FEI niveau 1 – Quatre ou plus

Préalables au statut de juge de saut d'obstacles enregistré

Critères	Description
Admissibilité	1. Détenir une licence sportive Or de CE valide et en règle. 2. Avoir soumis une demande à CE avant le 1er octobre. 3. Avoir atteint l'âge de 18 ans. 4. Parler couramment le français ou l'anglais.
Formation	<u>1.a. Stages d'observation</u> <i>Pour chaque concours, le formulaire d'évaluation 360 des juges doit être rempli et soumis à CE. Tous les stages d'observation doivent être réalisés auprès de juges de saut d'obstacles séniors à des concours de saut d'obstacles sanctionnés par CE.</i> ➤ Option 1 : Participer à titre de juge observateur à au moins huit journées de compétition complètes à au moins quatre concours de CE distincts. L'un de ces concours doit être un concours Or de CE où le candidat doit participer comme observateur pendant au moins deux jours. Les six autres journées d'observation doivent se dérouler dans le cadre d'au moins trois autres concours. Ceux-ci peuvent être



	des concours Bronze, Argent ou Or de CE. Le candidat doit suivre au minimum deux juges seniors de CE différents aux quatre concours de CE (ou plus) auxquels ils participent à titre d'observateur. ➤ Option 2 : Être juge de saut d'obstacles reconnu par son OPTS (Organisme provincial ou territorial de sport) et avoir exercé ses fonctions à au moins trois concours de saut d'obstacles sanctionnés par l'OPTS au cours des trois dernières années. De plus, le candidat doit aussi participer à titre de juge observateur à quatre journées complètes de compétition dans le cadre d'au moins deux concours de CE. L'un de ces concours doit être un concours Or de CE et le candidat doit y agir à titre d'observateur au moins deux journées complètes. Les deux autres journées d'observation en concours peuvent se dérouler à tout concours Bronze, Argent ou Or de CE. Le candidat doit suivre au moins deux juges seniors de CE distincts aux deux concours de CE (ou plus) auxquels ils participent à titre d'observateur. 1.b. Compétences minimales exigées – stages d'observation des juges ➤ Note moyenne de trois ou plus pour chaque fiche d'évaluation 360 du juge. ➤ Recommandation de promotion par les juges de saut d'obstacles seniors précédents. 2. Séminaire ➤ Participation obligatoire à un stage de promotion au statut de juge enregistré de CE dans les trois années suivant la demande du statut enregistré. 3. Examen ➤ Réussite de l'examen pour juges de saut d'obstacles enregistrés dont la note de passage est de 80 %.
Maintien du statut	1. Participer à un stage de maintien du statut pour juges de saut d'obstacles de CE tous les trois ans. 2. Obtenir au moins la note de passage de 80 % à l'examen tous les trois ans. 3. Exercer les fonctions de juge de saut d'obstacles enregistré à au moins trois concours de CE au cours des trois dernières années. 4. Payer ses droits d'officiel et de licence sportive chaque année.
Privileges du statut	1. Ajout au répertoire des officiels de CE à titre de juge de saut d'obstacles enregistré. 2. Droit d'exercer ses fonctions comme juge seul aux concours Bronze et Argent. 3. Droit d'exercer ses fonctions comme juge seul aux concours Or, dans les épreuves ne comptant pas pour des points. 4. Droit d'exercer comme second juge aux côtés d'un juge senior, lorsque la division est dotée de bourses de 10 000 \$ à 49 999 \$.

Préalables au statut de juge de saut d'obstacles senior

Critères	Description
Admissibilité	1. Détenir une licence sportive Or de CE valide et en règle. 2. Avoir soumis une demande à CE avant le 1er octobre. 3. Avoir atteint l'âge de 18 ans. 4. Parler couramment le français ou l'anglais. 5. Être un juge de saut d'obstacles enregistré de CE
Expérience	1. Avoir exercé les fonctions de juge de saut d'obstacles enregistré à au moins sept concours Bronze, Argent et Or de CE dans les trois dernières années.
Formation	1.a. Stages d'observation <i>Pour chaque concours, le formulaire d'évaluation 360 des juges doit être rempli et soumis à CE. Ces stages d'observation doivent être réalisés auprès de juges de saut d'obstacles seniors de CE (ou FEI) à des concours de saut d'obstacles sanctionnés par CE (ou la FEI).</i>



	➤ Participer à titre de juge observateur à au moins dix journées de compétition complètes à au moins deux concours de CE distincts. Ces concours peuvent être des concours Or de CE ou de la FEI. Le candidat doit suivre au minimum deux juges seniors de CE ou de la FEI différents lors des deux (ou plus) concours de CE auxquels ils participent à titre d'observateur. <u>1.b. Compétences minimales exigées – stages d'observation des juges et des officiels</u> ➤ Note moyenne de quatre ou plus pour chaque fiche d'évaluation 360 du juge. ➤ Recommandation de promotion par les juges de saut d'obstacles seniors et les officiels. <u>2. Séminaire</u> Participation obligatoire à un stage de promotion au statut de juge senior de CE dans les trois années suivant la demande du statut senior. <u>3. Examen</u> Réussite de l'examen pour juges de saut d'obstacles seniors dont la note de passage est de 80 %.
Maintien du statut	1. Participer à un stage de maintien du statut pour juges de saut d'obstacles de CE tous les trois ans. 2. Obtenir au moins la note de passage de 80 % à l'examen tous les trois ans. 3. Exercer les fonctions de juge de saut d'obstacles senior à au moins trois concours de CE au cours des trois dernières années. 4. Payer ses droits d'officiel et de licence sportive chaque année.
Privilèges du statut	1. Ajout au répertoire des officiels de CE à titre de juge de saut d'obstacles senior. 2. Droit d'exercer ses fonctions comme juge seul aux concours Bronze, Argent et Or de CE lorsque la division est dotée de bourses de moins de 10 000 \$. 3. Droit d'exercer ses fonctions comme juge principal aux côtés d'un juge enregistré, lorsque la division est dotée de bourses de 10 000 \$ à 50 000 \$. 4. Droit d'exercer comme second juge aux côtés d'un juge senior, lorsque la division est dotée de bourses de plus de 50 000 \$.

Préalables au statut de juge de saut d'obstacles FEI niveau 1

Critères	Description
Admissibilité	1. Détenir une licence sportive Or de CE valide et en règle. 2. Avoir soumis une demande à CE avant le 1er octobre. 3. Avoir atteint l'âge de 18 ans. 4. Parler couramment l'anglais. 5. Détenir un statut valide de juge de saut d'obstacles senior de CE. 6. Être appuyé par CE pour poursuivre la formation de la FEI niveau 1.
Expérience	1. Avoir exercé les fonctions de juge de saut d'obstacles lors d'au moins 16 journées de compétition complètes à des concours Or de CE dans les cinq dernières années. 2. Détenir au moins trois ans d'expérience comme juge de saut d'obstacles senior de CE.
Exceptions	Le juge de saut d'obstacles senior de CE actif depuis six ans ou plus (un concours CE par année au minimum) est exempté d'effectuer des stages d'observation (voir 1.a ci-dessous) s'il satisfait à toutes les exigences suivantes :



	✓ Avoir jugé 16 journées complètes ou plus en concours Or de CE. ✓ Avoir travaillé auprès d'un concepteur de parcours de saut d'obstacles de CE qui est également concepteur de parcours de saut d'obstacles FEI certifié. ✓ Avoir travaillé auprès d'un commissaire de saut d'obstacles de CE qui est également un commissaire de saut d'obstacles FEI certifié. ✓ Avoir soumis à CE des lettres de recommandation de la part des deux officiels ci-dessus (deux lettres en tout).
Formation	<u>1.a. Stages d'observation</u> <i>Pour chaque concours, le formulaire d'évaluation 360 des juges doit être rempli et soumis à CE.</i> ➤ Suivre un commissaire et un concepteur de parcours pendant au moins une journée entière, à un concours Or de CE ou un concours FEI pour un total de deux jours à titre d'officiel observateur (une journée auprès du commissaire et une journée auprès du concepteur de parcours). ➤ Soumettre une lettre de recommandation de la part du comité organisateur d'un concours de CE ou de la FEI, sans stage d'observation nécessaire. <u>1.b. Compétences minimales exigées – stages d'observation des officiels</u> ➤ Note moyenne de 4 à 4,5 ou plus pour chaque fiche d'évaluation 360 du juge. ➤ Recommandation de promotion au statut FEI niveau 1 par les juges de saut d'obstacles seniors et les officiels de CE ci-dessus. <u>2. Séminaires</u> ➤ Réussir la formation en ligne « <i>FEI Level 1 Online Jumping Foundation Course</i> ». <u>3. Examens</u> ➤ Réussir une formation de la FEI pour juges de saut d'obstacles niveau 1 en ligne ou en personne.
Maintien	1. Se soumettre à l'évaluation FEI CES en ligne tous les ans et en personne tous les trois ans. 2. Agir à titre d'officiel à trois concours FEI en trois ans. 3. Payer ses droits d'officiel et de licence sportive chaque année.
Privilèges du statut	1. Ajout au répertoire des officiels de la FEI une fois la formation réussie. 2. Droit d'exercer comme juge de saut d'obstacles FEI niveau 1. 3. Droit d'exercer comme membre du jury de terrain à un concours reconnu par la FEI.



Défaut de respecter les exigences relatives au statut

Conséquences du non-respect des exigences relatives au statut

1. En cas d'échec à l'examen de maintien du statut :

- Le candidat doit reprendre, une fois seulement (donc deux tentatives au total), et réussir l'examen dans les trois mois suivant le séminaire.
- Si l'examen n'est toujours pas réussi après la deuxième tentative, le statut du juge sera mis en suspens.
- Le candidat doit reprendre le séminaire et réussir l'examen pour que son statut soit rétabli.

2. a) Défaut de conserver un statut en vigueur sans motif valable :

- Statut mis en suspens.
- Le candidat doit reprendre le séminaire et réussir l'examen pour que son statut soit rétabli.

2. b) Défaut de conserver un statut en vigueur sans motif valable :

- Émission d'un avis et accord d'une extension d'un an pour répondre aux exigences.
- S'il n'est pas en vigueur à la fin de l'extension d'un an *sans* motif valable, le statut est mis en suspens et l'officiel doit reprendre le séminaire et réussir l'examen pour que son statut soit rétabli.
- Les extensions de plus d'un an, avec motif valable, seront examinées au cas par cas.

3. Pour connaître les exigences de la FEI en matière de maintien du statut, veuillez vous référer aux systèmes d'éducation de la FEI à l'adresse FEI.org.

** Le terme « en vigueur » désigne le fait, pour les juges, de satisfaire aux exigences minimales de leurs fonctions et du séminaire, et de payer les frais de licence d'officiel et de licence sportive de CE.*

Adaptations

Les demandes d'adaptation fondées sur l'égalité d'accès seront évaluées de façon individuelle. Toute demande d'adaptation doit être soumise directement à CE.



PROGRAMMATION DU SÉMINAIRE

Séminaire des juges de saut d'obstacles enregistrés — un jour

Ce séminaire porte sur la compréhension des règles telles que rédigées, leur contexte et la façon de les repérer facilement dans les Règlements. Les participants développeront également des compétences telles que le chronométrage, l'utilisation des cartons et la façon de marcher un parcours. Enfin, les stratégies fondamentales de communication et de gestion des conflits seront abordées. *Les séminaires seront offerts en ligne et en personne afin d'assurer une prestation de services et une évaluation des connaissances en temps opportun, et ce, sans égard à l'emplacement géographique des participants ou aux restrictions de voyage imposées par les gouvernements fédéral et provinciaux.*

Compétences	Sujets d'apprentissage	Durée
Compétences générales	<u>1. Professionnalisme :</u> ➤ Code vestimentaire, confidentialité, neutralité, médias sociaux et reconnaissance des conflits d'intérêts. <u>2. Gestion des conflits :</u> ➤ Communication interpersonnelle, résolution de problèmes et désamorçage de conflits. <u>3. Comprendre l'esprit sportif et l'esprit d'inclusion et d'équité.</u> ➤ Code de conduite et d'éthique de CE, directives de protection de l'athlète et politique sur les abus.	1 h
Règlements	<u>1. Rôles et responsabilités :</u> ➤ Juges ➤ Organisateurs de compétitions ➤ Commissaires ➤ Concepteurs de parcours.	30 min
	<u>2. Lire et comprendre les règlements :</u> ➤ Comment repérer et expliquer les règlements. ➤ Zones noires, blanches et grises des règlements. ➤ Types d'épreuves et les façons de les juger. ➤ Reconnaître et expliquer les fautes. ➤ Confidentialité dans la cabine.	1 h 30 min
	<u>3. Outils du juge et leur utilisation :</u> ➤ Préparer et conserver un carton. Gérer plusieurs cartons. ➤ Utiliser les chronomètres. ➤ Créer un échelon ou un tableau de résultats. ➤ Plans des parcours.	1 h
	<u>4. Séance de discussion :</u> ➤ Imprévus et façon de les gérer.	1 h
	<u>5. Activités pratiques :</u> ➤ Juger une épreuve par vidéo ou en direct.	1 h
Exigences physiques	<u>1. Journée typique</u> ➤ Horaire du juge, choix des vêtements en fonction des conditions météorologiques et contenu de la trousse de juge. <u>2. Marcher le parcours</u> ➤ Comment marcher et calculer les hauteurs et les distances sur différents terrains.	1 h



Cheminement professionnel	1. Exigences relatives au maintien de la certification pour les juges enregistrés 2. Exigences relatives à la progression (observation)	45 min
----------------------------------	--	--------

Séminaire des juges de saut d'obstacles sénior — un jour

Les apprentissages visés par ce séminaire sont fondés sur les compétences acquises en tant que juge enregistré. Les participants sont réputés savoir appliquer des règles plus complexes et réagir dans les situations où aucune règle écrite ne s'applique. Les participants savent déjà juger et apprennent maintenant à *penser* comme un juge. *Les séminaires seront offerts en ligne et en personne afin d'assurer une prestation de services et une évaluation des connaissances en temps opportun, et ce, sans égard à l'emplacement géographique des participants ou aux restrictions de voyage imposées par les gouvernements fédéral et provinciaux.*

Compétences	Sujets d'apprentissage	Durée
Compétences générales	<u>1. Professionnalisme, gestion des conflits et esprit sportif</u> ➤ Collaborer avec une plus grande équipe d'officiels et d'organiseurs de compétition. ➤ Gestion de soi et des collègues dans un environnement plus compétitif. ➤ Comparaison de l'enseignement et de l'attitude punitive.	30 min
Règlements	<u>1. Lire et comprendre les règles :</u> ➤ Comprendre l'origine des règles et leur raison d'être. ➤ Éléments utiles pour rendre un jugement dans les scénarios sans règle. ➤ Conditions météorologiques extrêmes. ➤ Obstacles d'eau. ➤ Obstacles couverts et autres obstacles naturels. ➤ Cadres, obstacles naturels et barrages. ➤ Cuillères de sécurité ➤ Était-ce une faute? Comment contextualiser et interpréter les scénarios atypiques. ➤ Bien-être des équidés et situations d'abus. ➤ Cas d'élimination, disqualification, cartons d'amende et cartons jaunes ➤ Commotions cérébrales. ➤ Différents types d'épreuves et comment les juger. ➤ Comprendre les parcours, la sécurité et la prévention des risques. ➤ Importance des cartons et du chronométrage. ➤ Règlements — l'importance de demeurer à jour. <u>2. Activités pratiques :</u> ➤ Études de cas portant sur les règles.	4 h 2 h
Exigences physiques	<u>1. Journée typique</u> ➤ Horaire, choix des vêtements en fonction des conditions météorologiques et contenu de la trousse de juge. <u>2. Marcher le parcours</u> ➤ Identifier les risques du parcours. ➤ Identifier les situations pouvant susciter des divergences d'opinions.	1 h
Cheminement professionnel	1. Exigences relatives au maintien de la certification pour les juges sénior. 2. Exigences relatives à la progression (observation, apprentissage et jugement). 3. Comment devenir animateur de séminaire. 4. Progression au sein de la FEI (cours préparatoire et examen en ligne).	30 min



FICHE D'ÉVALUATION

Fiche d'évaluation du juge 360

Ce formulaire doit être rempli par le juge évaluateur, puis soumis à Canada Équestre dans les dix jours suivant la fin de la compétition. Le candidat doit fournir le formulaire vierge au juge évaluateur qui doit à son tour le soumettre auprès de CE.

Renseignements sur le candidat ou la candidate			
Nom du candidat ou de la candidate :			
Courriel :			
Niveau demandé	Enregistré ☐	Sénior ☐	Niveau 1 de la FEI ☐
Nom du ou de la juge évaluateur (-trice) :			
Nb de jours d'évaluation en concours :			

Renseignements sur la compétition
Nom de la compétition :
Date de la compétition :
Juge des divisions :
Lieu :

DESCRIPTION

L'évaluation se déroule sur l'ensemble de la compétition et doit couvrir les divisions relatives au niveau de certification demandée. L'évaluation comprend l'inspection du parcours (à pied), l'évaluation des épreuves, les responsabilités du juge, les règles de compétition et leur application, le bien-être des équidés et des cavaliers, le tempérament et la personnalité.

ÉVALUATION

Toutes les compétences sont évaluées à l'aide d'une échelle de Likert de 1 à 5, où 1 indique l'absence de compétences et 5, des compétences exceptionnelles. Chaque section contient des commentaires, et une explication est *requise* pour toute cote de 3 ou moins. Veuillez consulter l'annexe pour une définition plus détaillée de l'échelle.

Sachez également que ces formulaires seront communiqués au candidat. Votre rôle est de donner une rétroaction claire et constructive au candidat. Assurez-vous que les commentaires sont rédigés de façon détaillée et claire, car ils seront examinés par le juge évaluateur de saut d'obstacles de CE avant la promotion du candidat.



VEUILLEZ UTILISER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION SUIVANTS

1. Compréhension de la conception du parcours

Tracé du parcours, disposition des obstacles le long du tracé, distances correspondantes; dimensions et type d'obstacles, équipement nécessaire pour la construction des obstacles, effets du terrain et de la surface; relation entre tous les éléments précédents; options; sécurité.

Note : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

Commentaires :

2. Aptitude à juger

Organisation; fiches de notation; notation des fautes dont les désobéissances, les obstacles renversés, les chutes, le chronométrage, les éliminations, la résolution de problèmes, les zones grises dans les règlements.

Note : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

Commentaires :

3. Compréhension de la direction d'un concours de saut d'obstacles

Connaissance des fonctions et champs de compétence des différents officiels; membres du comité organisateur et personnel; hiérarchie des officiels : organisateurs, personnel, annonceurs, chronométreurs, commissaires.

Note : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

Commentaires :

4. Compréhension des différents types d'épreuves

Différents types d'épreuves; les plans de parcours associés sont complets et corrects, préparation à juger; épreuves à temps optimal, à difficultés progressives, des six barres, à relais, à barrage immédiat, à deux phases, à manche de la victoire, en deux manches, barème C et barème A, derbies.

Note : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

Commentaires :



5. Compréhension des règles

Différents types d'épreuves; l'origine des règles; comment réagir dans les zones grises, quels filtres on peut appliquer pour faire un jugement dans une zone grise (équité du sport, intention, bien-être); comprendre les règlements de CE et de la FEI en vigueur, y compris les changements les plus récents, savoir où les trouver et avoir adopté une stratégie pour rester au courant des éventuels changements à venir.

Note :	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
---------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Commentaires :

6. Rôles et responsabilités des officiels de saut d'obstacles

Normes de conduite des officiels; relation entre concepteur de parcours, commissaire et juges, « l'esprit du sport », intégrité, professionnalisme, gestion des risques, résolution de problèmes, gestion des conflits, gestion du stress et capacité à communiquer malgré la pression.

Note :	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
---------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Commentaires :

7. Mesures disciplinaires – Avertissements, cartons jaunes, amendes

Comprend et est en mesure d'expliquer la procédure relative aux protêts à la direction du concours et aux concurrents, sait quand et pour quelles raisons il est approprié d'imposer un carton jaune ou une amende.

Note :	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
---------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Commentaires :

8. Bien-être du cheval

Comprend et est en mesure d'expliquer à la direction du concours et aux concurrents si le bien-être du cheval est en jeu, ce que constituent des mauvais traitements, quand cela se produit et quelles situations engendrent des pénalités.

Note :	1 ☐	2 ☐	3 ☐	4 ☐	5 ☐
---------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------

Commentaires :



9. Bien-être de l'athlète

Comprend et est en mesure d'expliquer à la direction du concours et aux concurrents les exigences relatives au port du casque protecteur, où et quand il est permis de recevoir de l'assistance, a une bonne connaissance des protocoles relatifs aux commotions cérébrales dans les divers scénarios possibles sur le terrain.

Note : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

Commentaires :

10. Aptitudes générales

Intérêt pour la fonction; bonne organisation; capacité d'exprimer ses idées; bonne attitude avec les concurrents, les autres officiels, le comité organisateur et le personnel du concours. En général, le candidat était-il bien préparé, agissait-il avec professionnalisme et avait-il une bonne connaissance du sport?

Note : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐ 5 ☐

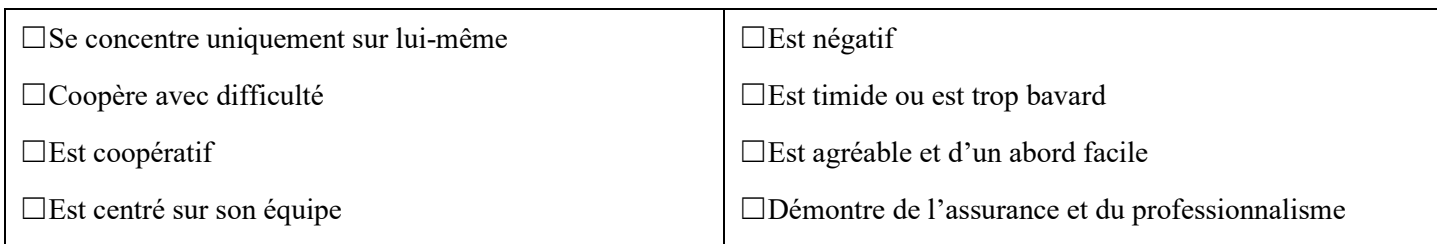
Commentaires :

TENDANCES/ PERSONNALITÉ

VEUILLEZ SÉLECTIONNER UN CHOIX POUR CHAQUE COMPÉTENCE.

<u>Responsabilité</u> <i>Volonté d'accepter et de remplir ses fonctions.</i>	<u>Initiative</u> <i>Volonté de résoudre les problèmes.</i>
☐ Démontre un manque de fiabilité ☐ Prend ses responsabilités avec des instructions ☐ Démontre une volonté à prendre ses responsabilités ☐ Comprend et assume ses responsabilités et ses fonctions	☐ Démontre peu d'ambition ☐ Hésite à essayer de nouvelles choses ☐ Démontre une compréhension et des compétences, mais nécessite plus de confiance. ☐ Trouve des solutions et mène à bien la tâche

<u>Travail d'équipe</u> <i>Volonté de travailler avec les autres et réception positive des commentaires.</i>	<u>Tendance générale</u> <i>Aptitude à devenir juge.</i>
---	---



<u>Observations générales (à compléter)</u>
<i>Veillez fournir des observations précises sur la performance du candidat afin de confirmer votre décision de le recommander ou non. Vous pouvez utiliser une feuille supplémentaire, au besoin.</i>



VEUILLEZ SÉLECTIONNER L'UNE DES OPTIONS SUIVANTES :

1. Le candidat démontre les connaissances et les compétences requises pour occuper le poste d'officiel de façon compétente au niveau approprié :

☐ ***Je recommande donc la promotion.***

2. Le candidat ne démontre pas les connaissances et les compétences requises pour occuper le poste d'officiel de façon compétente au niveau approprié :

☐ ***Je ne recommande donc pas la promotion pour l'instant.***

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Une copie de cette évaluation, ainsi que les documents connexes, doit être transmise à Canada Équestre par le (la) juge qui fait l'évaluation.

Canada Équestre - Programme des officiels

Courriel : officials@equestrian.ca



Annexe

Échelle de notation détaillée

L'échelle de notation suivante correspond à la fiche d'évaluation 360 du juge et donne des exemples des connaissances et des compétences démontrées donnant lieu à une note de 1, 3 ou 5. Le candidat obtient une note de 1, 3 ou 5; si sa compétence supérieure à 1, mais inférieure à 3, ou supérieure à 3, mais inférieure à 5, l'évaluateur doit choisir la note intermédiaire de 2 ou 4.

1. Compréhension de la conception de parcours		
<i>Tracé du parcours, disposition des obstacles le long du tracé, distances correspondantes; dimensions et type d'obstacles, équipement nécessaire pour la construction des obstacles, effets du terrain et de la surface; relation entre tous les éléments précédents; options; sécurité.</i>		
1	Inacceptable	Ne comprend pas comment un parcours est construit, ne sait pas marcher le parcours sur une ligne droite ou dans une combinaison, ne reconnaît pas les effets du terrain et de la surface.
3	Acceptable	Sait marcher le parcours sur une ligne droite, sait lire un plan de parcours.
5	Supérieure	Possède de l'expérience auprès d'un concepteur de parcours ou comme cavalier de manière à comprendre les défis qu'on invite les cavaliers à relever sur un parcours.

2. Aptitude à juger		
<i>Organisation; fiches de notation; notation des fautes dont les désobéissances, les obstacles renversés, les chutes, le chronométrage, les éliminations, la résolution de problèmes, savoir où chercher les définitions de ces fautes dans le manuel de règlements.</i>		
1	Inacceptable	Ne sait pas la différence entre un arrêt, une défense ou une dérobadie, ne sait pas quand et comment signaler une faute. Ne sait pas où trouver les règles concernant les fautes dans les règlements.
3	Acceptable	Sait reconnaître toutes les fautes et la manière de les appliquer.
5	Supérieure	Reconnaît les fautes, saisit les nuances et réagit rapidement et décisivement lorsque le règlement appelle à la subjectivité.

3. Compréhension de la direction d'un concours de saut d'obstacles		
<i>Connaissance des fonctions et champs de compétence des différents officiels; membres du comité organisateur et personnel; hiérarchie des officiels : organisateurs, personnel, annonceurs, chronométreurs, commissaires.</i>		
1	Inacceptable	Ne reconnaît pas ou n'a pas conscience des différentes fonctions ou de la manière dont elles contribuent ensemble au bon déroulement d'un concours.
3	Acceptable	Connaît les rôles et les responsabilités de tous les officiels participant au déroulement d'un concours et sait qui s'occupe de quoi.
5	Supérieure	Respecte les divers points de vue de tous les officiels et sait en tirer parti afin de veiller au bon déroulement et à l'équité du concours; possède un bon esprit d'équipe.



4. Compréhension des différents types d'épreuves

Différents types d'épreuves; les plans de parcours associés sont complets et corrects, préparation à juger; épreuves à temps optimal, à difficultés progressives, des six barres, à relais, à barrage immédiat, à deux phases, à manche de la victoire, en deux manches, barème C et barème A, derbies.

1	Inacceptable	N'a pas consulté le règlement avant l'épreuve et a commis des erreurs.
3	Acceptable	Connaît les principaux types d'épreuves et est à l'aise avec leur déroulement.
5	Supérieure	Est en mesure de juger n'importe quel type d'épreuve. Possède une démarche bien fondée lui permettant d'aborder les épreuves les plus inhabituelles.

5. Compréhension des règles

Différents types d'épreuves; l'origine des règles; comment réagir dans les zones grises, quels filtres on peut appliquer pour faire un jugement dans une zone grise (équité du sport, intention, bien-être); comprendre les règlements de CE et de la FEI en vigueur, y compris les changements les plus récents, savoir où les trouver et avoir adopté une stratégie pour rester au courant des éventuels changements à venir.

1	Inacceptable	Ne comprend pas les règles, ne démontre aucune volonté de les lire ou de les comprendre. Considère les règles comme étant tranchées, ne tient pas compte du contexte en prenant ses décisions.
3	Acceptable	Connaît bien les principales règles, sait les appliquer et où les trouver au besoin.
5	Supérieure	Est en mesure d'appliquer l'esprit du règlement pour les questions subjectives/zones grises lorsque la règle n'est pas directement explicitée dans les règlements. Le candidat a établi des critères bien définis pour porter son jugement, est sûr de ses décisions et est capable de les justifier.

6. Rôles et responsabilités des officiels de saut d'obstacles

Normes de conduite des officiels; relation entre concepteur de parcours, commissaire et juges, « l'esprit du sport », intégrité, professionnalisme, gestion des risques, résolution de problèmes, gestion des conflits.

1	Inacceptable	Ne saisit pas l'ampleur des responsabilités qui incombent au juge.
3	Acceptable	Agit de façon professionnelle, avec intégrité, sait résoudre les problèmes, n'exacerbe pas les conflits.
5	Supérieure	Adhère à des normes élevées de professionnalisme, arrive toujours d'avance et bien préparé, se montre capable de relever tout défi en matière de gestion des risques, de résoudre les problèmes et de désamorcer les conflits avant qu'ils n'atteignent ce stade.

7. Mesures disciplinaires – Avertissements, cartons jaunes, amendes

Comprend et est en mesure d'expliquer la procédure relative aux protêts à la direction du concours et aux concurrents, sait quand et pour quelles raisons il est approprié d'imposer un carton jaune ou une amende.

1	Inacceptable	Ignore l'existence de ces mesures.
---	--------------	------------------------------------



3	Acceptable	Sait quand et comment se servir des avertissements, cartons jaunes ou amendes.
5	Supérieure	Connaît bien le système réglementaire et comment en tirer parti pour promouvoir un contexte sportif équitable et empreint de respect.

8. Bien-être du cheval

Comprend et est en mesure d'expliquer à la direction du concours et aux concurrents si le bien-être du cheval est en jeu, ce que constituent des mauvais traitements, quand cela se produit et quelles situations engendrent des pénalités.

1	Inacceptable	Estime qu'un usage abusif des éperons et de la cravache est correct.
3	Acceptable	Connaît bien les règles, reconnaît les mauvais traitements et les conséquences à imposer au cavalier, et sait l'expliquer de façon à décourager ces comportements à l'avenir.
5	Supérieure	Connaît bien les règles, reconnaît les mauvais traitements et les conséquences à imposer au cavalier, mais est capable d'anticiper la situation et de prévenir les mauvais traitements avant même qu'ils se produisent.

9. Bien-être de l'athlète

Comprend et est en mesure d'expliquer à la direction du concours et aux concurrents les exigences relatives au port du casque protecteur, où et quand il est permis de recevoir de l'assistance, a une bonne connaissance des protocoles relatifs aux commotions cérébrales dans les divers scénarios possibles sur le terrain.

1	Inacceptable	Ne connaît pas le protocole relatif aux commotions cérébrales.
3	Acceptable	A une bonne connaissance du protocole relatif aux commotions cérébrales, de la définition d'assistance autorisée et la façon de l'appliquer.
5	Supérieure	Connaît toutes les circonstances où le protocole relatif aux commotions cérébrales doit être appliqué, que ce soit en concours, hors concours ou sur le terrain de concours et son incidence sur les résultats.

10. Aptitude générale

Intérêt pour la fonction; bonne organisation; capacité d'exprimer ses idées; bonne attitude avec les concurrents, les autres officiels, le comité organisateur et le personnel du concours. En général, le candidat était-il bien préparé, agissait-il avec professionnalisme et avait-il une bonne connaissance du sport?

1	Inacceptable	Est désorganisé, démontre peu d'intérêt à devenir un juge dans le but de promouvoir un contexte sportif équitable, n'interagit pas avec les concurrents ou les autres officiels de façon respectueuse.
3	Acceptable	Démontre de l'intérêt pour la fonction, est organisé et accepte de travailler avec d'autres officiels.
5	Supérieure	Se passionne pour le sport, souhaite faire sa part pour promouvoir l'équité dans le sport, collabore très bien avec les autres et contribue activement au processus de jugement.



Canada